

Conclusions/Recommandations

78. Le comité recommande vivement au gouvernement du Canada de faire en sorte que la collaboration avec les organisations bénévoles demeure un élément central de sa politique sur les droits de la personne. (page 109)

79. Nous recommandons que le gouvernement recherche sans délai les moyens les plus efficaces de créer une Commission consultative des droits de la personne. (page 110)

Réponse

Au cours des dix dernières années, le gouvernement a intensifié sa collaboration avec les organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans des domaines connexes et complémentaires. Cette collaboration se traduit notamment par des conférences et des rencontres consultatives annuelles en vue d'arrêter la position de la délégation canadienne à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies; le gouvernement collabore également avec Amnistie internationale pour préparer la position de la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies. À ces rencontres s'ajoutent de nombreuses réunions informelles. Grâce au nouveau Comité permanent des droits de la personne, cette collaboration devrait s'intensifier davantage. Le gouvernement considérera la recommandation en faveur de la création d'une Commission consultative des droits de la personne lorsque le Comité permanent aura précisé ses intérêts et ses méthodes de liaison avec les organisations canadiennes concernées.

Conclusion/Recommandation

80. Nous recommandons que le ministère des Affaires extérieures suive l'exemple du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas en organisant pour tous ses agents des séances de formation et des cours d'appoint sur les droits de la personne. (page 110)

Réponse

Le ministère des Affaires extérieures va organiser des séances régulières de formation dans le domaine des droits de la personne à l'intention des agents envoyés à l'étranger, de ceux qui reviennent comme responsables d'un secteur géographique et de ceux qui administrent la politique sur le contrôle des exportations.

Conclusion/Recommandation

81. Un comité permanent des droits de la personne vient d'être créé à la Chambre des communes. Nous recommandons que ce comité, au moment d'entamer le volet international de ses travaux, accorde une attention particulière aux violations flagrantes et systématiques des droits de la personne qui sont signalées, notamment dans les pays où le Canada a d'importants programmes d'aide au développement ou avec lesquels il fait beaucoup de commerce, et qu'il travaille en étroite collaboration avec le Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. De plus, nous demandons instamment aux Comités des Affaires extérieures du Sénat et de la Chambre des communes de garder cette question à l'ordre du jour et de la placer dans le contexte plus général de la politique extérieure du Canada. Les conclusions et recommandations de ces comités pourront être un facteur important dans les décisions du Cabinet lorsqu'il dresse la liste des pays admissibles à l'aide publique au développement, si les comités demandent au gouvernement de donner une réponse globale à leurs rapports, comme les comités de la Chambre des communes peuvent le faire en vertu de l'article 99(2) du Règlement. (page 110)